

LISTE DE CANDIDATURES

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'Inspé
SCRUTIN DU MARDI 16 AU VENDREDI 19 MARS 2021**

COLLÈGE F

Sont électeurs dans le collège F dit « des usagers » :

les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, ayant la qualité d'étudiants ;
les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours ;

les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande auprès du Président de l'université au plus tard le **mercredi 10 mars 2021**.

Les étudiants recrutés en application de l'article L. 811-2 du Code de l'éducation sont électeurs dans ce collège dans l'établissement dans lequel ils sont inscrits

(3 sièges : 3 titulaires et 3 suppléants)

Appellation de la liste déposée :

.....

Liste des candidats :

- | | |
|---------|---------|
| 1. | 4. |
| 2. | 5. |
| 3. | 6. |

Pour mémoire, les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat. Pour l'élection des représentants des usagers, les candidats doivent fournir une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité. La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

ATTENTION :

La liste des candidats accompagnée des **déclarations de candidatures et des programmes en noir et blanc** doit être adressée par la tête de liste ou par son représentant **prioritairement par mail** à l'adresse : secretariatdir-inspe@u-pec.fr

En parallèle, les **documents originaux** devront être envoyés par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou déposés **en main propre** à l'adresse suivante :

Inspé de Bonneuil – rue Jean Macé – Secrétariat de direction - 94380 Bonneuil sur Marne

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au plus tard au vendredi 5 mars 2021 à 16h.

Sont jointes à cette liste lesdéclarations individuelles de candidature correspondant à la liste ci-dessus

Nom, prénom du déposant :..... Date, heure,

Signature